



## **Rapport Annuel pour l'année 2021**

Chers membres de notre association,

Une année s'est déjà écoulée et vous voilà déjà avec ce nouveau rapport annuel.

L'année 2021 aussi a été marquée par les restrictions de voyage en raison du COVID. Nous avons néanmoins pu offrir notre aide sans grands obstacles. L'année 2022 a bien commencé en ce qui concerne la pandémie et nous espérons que 2022 restera une bonne année.

Nous avons même pu organiser un débat public en décembre 2021 mais pour des raisons de santé, le Pasteur Kriesi a malheureusement dû y renoncer. La discussion s'est ainsi déroulée avec Marcel Reding, moine, et moi-même, et Markus Lüethi comme présentateur. Le public a marqué son vif intérêt pour le sujet, la « dignité » et a abordé des questions de fond. Ce fut une manifestation réussie, malheureusement à nouveau sans verre de l'amitié, la situation COVID ne le permettant pas encore à cette période-là.

De même, notre « Café Goodbye » qui se tient tous les trois mois au Musée Local de Reinach a pu reprendre au milieu de l'année. Le prochain Café Goodbye se tiendra le 19 juin. Café et petits croissants vous attendent à partir de 9h30 et la discussion commence à 10 heures. Elle aura pour thème « avoir le droit de mourir - ou bien, ça marche comment ? » et l'intervenant sera Wolfgang Weigand [www.abschiedsfeiern.ch/index.php/wolfgang-weigand/koordinaten](http://www.abschiedsfeiern.ch/index.php/wolfgang-weigand/koordinaten). Il est théologien et cabarettiste, laissez-vous surprendre ! Vous trouverez les informations sur notre Café Goodbye au Musée Local de Reinach sur le site : <https://www.cafegoodbye.ch/>

En ce qui concerne la prochaine date de tenue de mon procès, il n'y a pas de nouvelles, nous attendons tous « patiemment » la date que fixera le Tribunal Fédéral. Par contre, j'ai assisté le 9.12.21 au procès de mon confrère médecin le Dr. Pierre Beck. Le moment où la Présidente a rendu sa décision d'acquitter de Dr. Beck fut un moment puissant et émouvant. Elle argua du fait que s'il avait donné un pistolet à la place d'un médicament à la personne qui voulait mourir, il ne serait pas poursuivi. Et qu'ainsi il n'était pas possible de condamner un médecin pour avoir mis à disposition un médicament sûr et indolore au lieu d'une arme (ce que la loi suisse d'assistance au suicide autorise). J'espère une décision également favorable à mon égard. Vous apprendrez par la presse la date de cette dernière procédure.

Selon ses principes de promotion de la qualité de la vie, l'Association lifecircle a effectué des dons pour un montant global de 70.000 CHF à des institutions divers à but non lucratif.

**Attention ! Notre AG se tiendra cette année à nouveau à Therwil au Gügge, voir l'invitation.**

Je souhaite à tous plein de bonheur et une santé satisfaisante,

bien cordialement,

Dr. Med. Erika Preisig  
Présidente de l'Association « lifecircle »